



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

<http://www.saintmalonsurmel.fr/>

Envoyé en préfecture le 27/07/2020

Reçu en préfecture le 27/07/2020

Affiché le

ID : 035-213502909-20200723-D_20200723_05-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020

Date de convocation : 10 juillet 2020

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, Mme Nathalie BÛLARD, M. Hervé DREUSLIN, Mme Typhaine FIEURGANT, Mme Sonia HUBY et M. Jean-Michel TEYSSIER.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. Pierre BASTARDIE, M. Erwan BRIAND, Mme Erell LISSILLOUR, Mme Catherine PUISSEUR et M. Freddy THOMAS.

Procuration : Pierre BASTARDIE à Marie-France AQUET, Catherine PUISSEUR à Typhaine FIEURGANT et Freddy THOMAS à Gilles LE MÉTAYER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France AQUET.

2020-07-23/05 – FIXATION DU LOYER LOGEMENT COMMUNAL SIS 18 RUE SAINT JEAN DES LANDES

Monsieur le Maire rappelle les travaux qui ont été réalisés dans le logement communal sis 18 rue Saint Jean des Landes, à savoir :

- le remplacement de toutes les fenêtres,
- la mise aux normes de l'électricité, le remplacement du chauffage, la réfection des sanitaires et de la salle de bain,
- le changement du revêtement au sol et les travaux de peintures.

Les travaux de rénovation étant terminés, il convient de fixer le montant du loyer afin de pouvoir le mettre en location.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le loyer mensuel du logement communal sis 18 rue Saint Jean des Landes sera d'un montant de 332 (trois-cent-trente-deux) euros, dont 12 (douze) euros pour la redevance des ordures ménagères.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gilles Le Métayer

